



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif de prévoyance complémentaire
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française Handisport



DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours l'assuré) Date limite de l'adhésion : 65^{ème} anniversaire

Assuré : M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom : _____ Nom de Jeune Fille : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

Profession (nature exacte) : _____ Téléphone : _____

Association ou structure par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit : _____

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus du régime de prévoyance de base dont je suis déjà bénéficiaire auprès de la M.D.S.

J'ai décidé ☐ d'adhérer à SPORTMUT
☐ de ne pas y adhérer

Je déclare pratiquer les sports suivants :

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

- ☐ mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire ou mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de Solidarité et d'Actions Mutualistes.
- ☐ Autres dispositions : _____

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE		COTISATION ANNUELLE € TTC					
Formule A : A 1 ☐ A 2 ☐ A 3 ☐ A 4 ☐		(correspondant au choix retenu)					
Formule B : B 1 ☐ B 2 ☐ B 3 ☐ B 4 ☐							
		<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> €					
☐ Autres choix : _____		Sera déterminée après consultation de la M.D.S.					

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté" me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de l'Association ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent*

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
Mutuelle immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro siren n° 422 801 910

2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - Tél. : 01 53 04 86 86 - FAX : 01 53 04 86 87

SPORTMUT

Contrat collectif de prévoyance complémentaire
au bénéfice des licenciés de la F.F. Handisport

NOTE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'invalidité égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%. **Aucun capital n'est versé pour un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5%.**

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE :

Garantie ne pouvant être souscrite que si vous exercez une activité professionnelle rémunérée régulière.

Les indemnités vous sont versées mensuellement à terme échu, dans la limite de la perte de revenus réelle et du montant de garantie souscrit (sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable), après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise (30 jours). **La période de franchise n'est pas indemnisée.** La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULE	Capital Décès	Capital Invalidité (100 % IPP)	Indemnités Journalières	Cotisation Globale Annuelle	Cotisation Globale Annuelle	Cotisation Globale Annuelle	Cotisation Globale Annuelle	CLASSEMENT DES SPORTS
				SPORTMUT : I	SPORTMUT : II	SPORTMUT : III	SPORTMUT : IV	
A1*		30.489,80 €		6,30 €	8,30 €	24,50 €	69,80 €	SPORTMUT I : Activités Culturelles et Artistiques, Aquagym, Athlétisme (sauf Triathlon et Pentathlon moderne), Aviron, Badminton, Ballon au Poing, Base-Ball, Basket, Billard, Boules, Boxe amateur, Boxe Française, Course d'orientation, Culture Physique, Danse et Expression Corporelle, Escrime, Flag, Football, Golf, Goshindo, Gymnastique, Hand-Ball, Haltérophilie, Jeu de Paume, Judo, Karaté, Longue Paume, Lutte, Majorettes, Moving, Natation, Nin Jutsu, Nunchaku, Pelote Basque, Quilles et Bowling, Randonnées Pédestres, Sauvetage et Secourisme, Scoutisme, Skate-Board, Ski-Nautique, Squash, Surf, Tennis de Table, Tennismen Footballeurs, Tir, Tir à l'Arc, Trampoline, Voile, Volley-Ball, Yoga. SPORTMUT II : Canoë-Kayak, Football Américain, Kick Boxing, Patinage sur Glace, Pêche en Mer, Plongée, Rugby. SPORTMUT III : Bicross, Cyclisme, Cyclotourisme, Equitation, Hockey sur Glace, Mountain Bike, Pentathlon Moderne, Planche à voile, Ski, Surf des Neiges, Triathlon. SPORTMUT IV : Alpinisme, Automobile, Bobsleigh, Canyonning, Escalade, Luge, Moto, Motonautisme Spéléologie, Sports Mécaniques, Varappe.
A2**	15.244,90 €	30.489,80 €		7,70 €	9,70 €	32,70 €	112,50 €	
A3	15.244,90 €		7,62 €	17,70 €	24,90 €	34,40 €	116,30 €	
A4	15.244,90 €	30.489,80 €	7,62 €	20,60 €	29,80 €	55,50 €	182,70 €	
B1*		60.979,61 €		9,30 €	13,20 €	45,60 €	136,30 €	
B2	30.489,80 €	60.979,61 €		12,00 €	16,00 €	62,00 €	221,50 €	
B3	30.489,80 €		15,24 €	32,00 €	46,50 €	65,40 €	229,20 €	
B4	30.489,80 €	60.979,61 €	15,24 €	38,00 €	56,40 €	107,60 €	362,10 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans

(**) Seule formule pouvant être accordée aux personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.